


Raumplanungssystem in Frankreich

Die Planungsinstrumente sind unterschiedlich stark bindend. Zwei Ebenen werden unterschieden:

- Verbindliche Regelungen ohne Anpassungsmöglichkeit der Regelung
- Teilverbindliche Regelungen mit gewissem Spielraum zur Umsetzung der Regelung



Outils de planification territoriale en Allemagne

Deux principes importants régissent le système de planification allemand :

Autonomie locale

Les communes possèdent, à l'intérieur de leurs frontières, le droit de décider de l'aménagement de leur territoire de manière autonome et en ont la compétence. Ce faisant, elles sont tenues de respecter les principes et objectifs fixés par les niveaux supérieurs et de se concerter avec les communes voisines.

Principe du « contre-courant » fédéral

Les décisions des institutions situées à un niveau territorial inférieur doivent obéir aux dispositions prises par les instances supérieures, mais celles-ci doivent impérativement consulter les institutions inférieures et prendre en compte leurs besoins et exigences.

Planification transversale interdisciplinaire

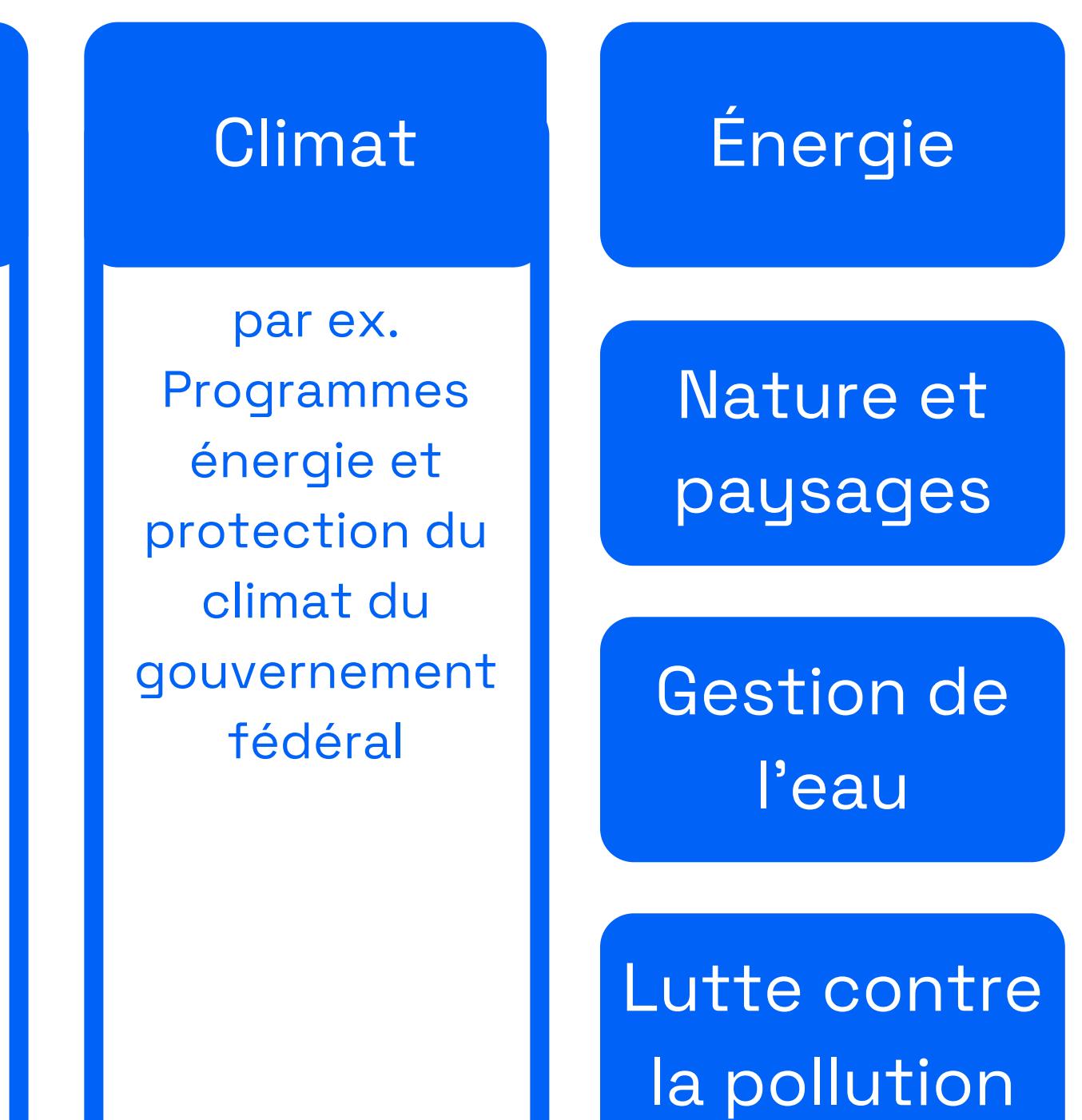


Lois, plans et stratégies nationales

par exemple : Loi sur l'aménagement du territoire (Raumordnungsgesetz), Code de l'urbanisme (Baugesetzbuch)

L'aménagement du territoire au niveau fédéral établit un système de référence interdisciplinaire et interrégional exhaustif pour le développement territorial dans toute l'Allemagne. Toutefois, il n'est pas juridiquement contraignant et se limite à formuler des principes, des objectifs et des idées directrices.

Planification spécialisée sectorielle



Lois et plans d'aménagement des Länder

Les plans des Länder concrétisent les objectifs et principes d'aménagement édictés par l'État fédéral et définissent des objectifs spécifiques pour chaque région. Ils formulent en outre des lignes directrices propres et plus détaillées pour les niveaux inférieurs.

La dénomination et la forme de ces textes varient selon les Länder.

par ex.
Plan des transports du Land



Plans d'aménagement des régions

La planification régionale coordonne et concrétise les directives de planification du Land et les plans et les souhaits des communes.

La dénomination et la forme de ces textes varient selon les régions.

par ex.
Plan régional des transports

par ex.
Plan climat de la région



PLANIFICATION OPÉRATIONNELLE

Plan d'urbanisme (Bauleitplan)

Outil de planification le plus important pour orienter et réglementer l'aménagement urbain d'une commune.

1^e étape Plan préparatoire d'occupation des sols (Flächennutzungsplan)

Description générale de l'utilisation des sols pour tout le territoire de la commune. Il n'est contraignant que pour l'administration.

2^e étape Plans de la construction opposables (Bebauungspläne)

Spécifications relatives à l'exécution du plan préparatoire pour les différentes parties du territoire communal. Il est opposable aux particuliers.

PLANIFICATION STRATÉGIQUE

Plans et concepts locaux d'aménagement

Planification facultative du développement de certaines villes. L'objectif est une planification globale du développement qui formule des lignes directrices pour le développement urbain, tous services confondus.

par ex.
Stratégie de mobilité de la commune

par ex.
Stratégie climatique de la commune

